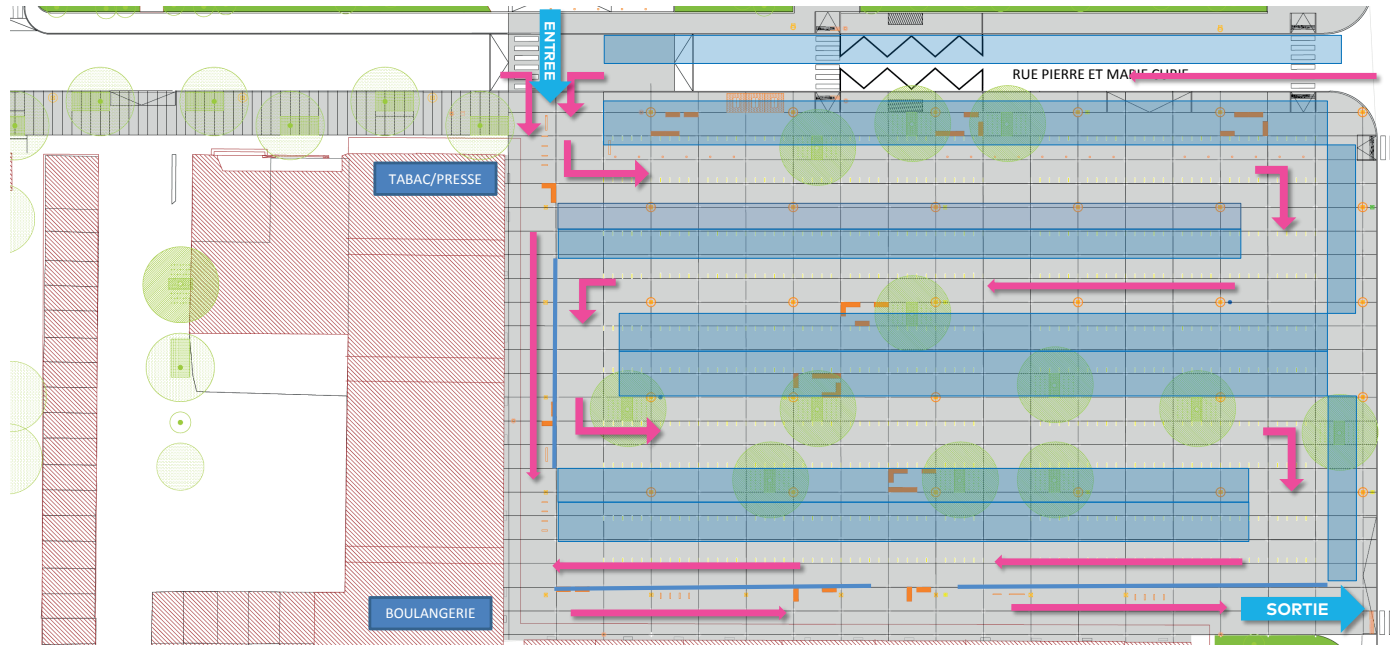


LE MARCHÉ DE COURTEILLE





**AFIN DE NOUS AIDER À ASSURER LA SÉCURITÉ
SANITAIRE DU MARCHÉ,
NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR
RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES :**

- ✔ Adapter vos stands pour assurer la mise en place du **nouveau plan du marché (étal de 12 mètres maximum et 6 mètres pour les passagers)** et notamment assurer le respect du sens unique de circulation
- ✔ Veiller à ce que votre commerce ne produise **pas de files d'attentes trop longues afin de maintenir la fluidité du cheminement**
- ✔ Préparer des **paniers prêts à être récupérés** lorsque c'est possible (sur le site achetez A)
- ✔ Opter pour une protection du visage **masque ou visière et gant** à renouveler très fréquemment
- ✔ Si possible la présence d'**au minimum deux vendeurs**, un pour l'encaissement (après chaque manipulation d'argent se désinfecter les mains) et un pour servir les clients
- ✔ Favoriser le **paiement par carte bancaire** et désinfecter régulièrement les appareils à carte
- ✔ Sécuriser, lorsque c'est possible, les stands pour **éviter les contacts prolongés de la clientèle avec les produits**
- ✔ Rappeler que **seuls les commerçants servent les clients**
- ✔ Solliciter le **placier** si vous rencontrez des difficultés pour faire respecter les **gestes barrières** devant votre stand
- ✔ La vente ne doit pas commencer **avant 8 h**

Informations - Service Droits de Place : 02 33 32 41 55